

2018-12-170-DR/FIN

nomenclature: 7.5

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2018

OBJET : AVANCES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET CONTRIBUTIONS 2019

L'an deux mille dix-huit, le vingt décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. GONZALES, M. LAPEBIE,, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, Mme PICAT, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme BAULON	procuration à	M. PERRET
M. COUTIER	procuration à	Mme SAINT AUBIN
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE
M. AJA	procuration à	M. DUBERT

ABSENTS EXCUSÉS

M. ROBLES, Mme FAURE

ABSENTS :

Mme BISBAU, Mme CAMBRONERO, M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 21

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 26



2018-12-170-DR/FIN - AVANCES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET CONTRIBUTIONS 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a été saisi de trois demandes de versement d'avances sur subventions et contributions pour l'année 2019, afin de permettre aux structures de faire face à leurs besoins de trésorerie dès les premiers mois de l'année.

Sans attendre le vote du budget 2019 et notamment pour les articles 65548 « Contributions aux organismes de regroupement », et 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations », il convient d'autoriser le versement de ces avances.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29 ;

Vu les demandes présentées par les différentes structures,

DELIBERE

DECIDE de procéder aux versements d'avances de subventions de fonctionnement et de contributions 2019 suivantes :

- 60 000 euros (soixante mille euros) versés en deux fois au Syndicat Intercommunal du Parc des Sports de Boucau et de Tarnos,
- 53 444,00 euros (cinquante trois mille quarante cent quarante quatre euros) et 6 012,00 euros (six mille douze euros) à l'association Habitat Jeunes Sud Aquitaine,
- 25 000,00 euros (vingt cinq mille euros) au Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx.

DIT que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prévus au budget 2019.

Vote: 23

Pour: 23

MM. Lespade et Perret et Mme Baulon (par procuration) ne prenant pas part au vote

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 21 décembre 2018

Le Maire

